

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706021-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

1, cour Madeleine - Cellier du Morimond - Cession d'une propriété bâtie

Mme BLETTERY, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le patrimoine historique municipal est particulièrement important et nécessite de lourds investissements pour sa conservation et sa restauration. La Ville ne peut assumer financièrement l'ensemble de ces charges et souhaite associer le secteur privé à la sauvegarde de ces biens.

La Ville a procédé à l'acquisition du cellier du Morimond et d'un appentis situés 1, cour Madeleine, cadastrés section CX n°83 et 423, en 1982. Le bâtiment, vestiges de l'ancien cellier de Morimond ou Morimont, est inscrit à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 16 janvier 1947. Il est composé de deux salles dont l'une voûtée, et d'un grenier d'une superficie utile totale d'environ 100 m². A usage de remise et de garage lors de son acquisition, cette propriété sans occupation depuis 1997, n'est desservie par aucun réseau d'eau, d'assainissement, de gaz ou d'électricité, et sa réhabilitation

nécessite de très importants travaux de restauration. L'appentis, d'une surface de 17 m², a été démoli afin de faciliter l'entretien du cellier.

La Ville a reçu une offre de Monsieur Philippe Bernard, propriétaire riverain, pour l'acquisition de cet ensemble immobilier, en l'état, sans condition suspensive particulière, moyennant la somme totale de 100 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est précisé que le prix sera versé à la signature de l'acte de vente qui devra intervenir au plus tard le 15 décembre prochain.

Il est proposé d'accéder à la demande de Monsieur Philippe Bernard et de lui céder cet ensemble immobilier dans les conditions ci-dessus.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville, à Monsieur Philippe Bernard, demeurant 12, rue Vauban - 21000 Dijon, d'un ensemble immobilier situé 1, cour Madeleine, cadastré section CX n° 83 et 423, moyennant la somme totale de 100 000 €, sans condition suspensive particulière, avec paiement du prix à la signature de l'acte de vente qui devra intervenir au plus tard le 15 décembre 2011 ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 41
- contre : 7.